

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Solidarité, Politique de la Ville, Enfance  
et Petite Enfance »

Conseil municipal du 26 septembre 2011

Séance du 8 septembre 2011

## 28 Chantier d'insertion « SE.CI.SOL » - convention de partenariat - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,  
Mme JAJAN, MM. KCHOK, ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL,  
BOUKHELIF, OYONO, MM BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, PAMART,  
Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mmes FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI,  
MM. TAHI, BELMHAND, Mme LEFEVRE, M. NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

Mme KEZZOUL

Pouvoir à :

M. ABBA-SIDICK

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. RIFI-SAIDI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **38**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eddie BEAUBRUN, conseiller municipal délégué, expose :

Le chantier-école SE.CI.SOL. (Sécurité, Citoyenneté, Solidarité) se définit comme une action d'insertion dont la mise en œuvre générale relève, pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive, de la responsabilité de la ville de Creil. Celle-ci fait appel à l'organisme ADEQUATION associé à l'association FORMATION et DEVELOPPEMENT lors des phases de mise en œuvre d'opération technique.

L'organisme ADEQUATION prendra en charge un module de 500 heures de formation des publics accueillis sur le Chantier-Ecole et d'autre part, l'encadrement technique des activités réalisées.

La ville de Creil accueillera pour sa part, au sein des quatre services municipaux concernés (Police Municipale, Vie Scolaire, Culture et Vie Sociale et Solidaire), les 18 salariés du Chantier d'Insertion en mettant à disposition de ces salariés, dans chaque service, un référent dénommé « Tuteur ».

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2011

60300 SENLIS

C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE

# maintenant !

Celui-ci aura pour mission d'accueillir les salariés de SE.CI.SOL, de les mettre en situation de travail guidé et accompagné et de participer aux synthèses et évaluations réalisées par l'équipe pédagogique ADEQUATION.

Le « fil rouge » de cette action sera, également, d'assurer la sécurité sur une partie des points-écoles, aux heures de rentrée et de sortie des enfants.

L'association FORMATION et DEVELOPPEMENT, partenaire d'ADEQUATION, assurera l'ensemble des opérations de recrutement, de constitution des dossiers de rémunération, de relations administratives, de production des états de présence, des opérations liées à la paie et de toute autre obligation relative à l'emploi de Contrats d'accompagnement dans l'Emploi.

Il s'agira de recruter 10 personnes bénéficiaires du RSA, 6 jeunes inscrits dans les dispositifs de la MLVO et 2 demandeurs d'emploi de longue durée.

Le bilan de l'action sur les années précédentes étant positif, il vous est proposé :

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite, pour l'année 2011/2012 définissant les modalités de partenariat mis en place dans le cadre de ce Chantier-Ecole « Sécurité-Citoyenneté-Solidarité » à Creil et la responsabilité de chaque acteur.

- de fixer à 36 641€ le montant de la participation financière de la Ville de Creil, au titre de ladite convention, pour la prise en charge résiduelle des salaires des bénéficiaires du chantier d'insertion, qui fera l'objet d'un paiement à l'Association FORMATION et DEVELOPPEMENT.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la Commission « Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance » en date du 8 septembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire:

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité:

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention tripartite définissant les modalités de partenariat mis en place dans le cadre Chantier-Ecole « Sécurité, Citoyenneté et Solidarité à Creil » ainsi que la responsabilité de chaque acteur pour l'année 2011/2012.

**Article 2** : de fixer à 36 641 € le montant de la participation financière de la ville de Creil, au titre de la prise en charge du résiduel des salaires des bénéficiaires du chantier d'insertion, qui fera l'objet d'un paiement à l'Association d'insertion « FORMATION et DEVELOPPEMENT » tel que défini dans la convention.

# maintenant !

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits, ouverts à cet effet, au budget de la ville (compte 40/65742/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

04 OCT. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

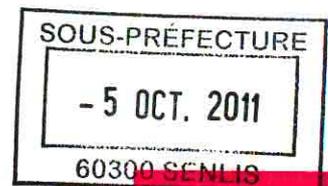
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05.10.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Deluy



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE

